



Bruxelles, jeudi 4 décembre 2025

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE RÉUNI  
DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025**

---

**POINT 3**

**Décision d'agréer Bruprev en tant qu'acteur chargé de l'opérationnalisation des programmes de dépistage des cancers**

**(COCOM-AM-EV-48.13593)**

**Décision:**

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve la décision d'agréer Bruprev en tant qu'acteur chargé de l'opérationnalisation des programmes de dépistage et ce, pour une période d'un an, renouvelable une fois un an.
- charge les Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale de la signature de la décision.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER



**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

Dr Jean-Benoit Burrion  
Coordinateur  
Bruprev ASBL  
Allée de la recherche 12  
1070 Bruxelles

Bruxelles, le

**Nos références**

Direction de la Santé et de l'Aide aux  
Personnes  
Stéphanie Sirjacobs  
Stephanie.sirjacobs@vivalis.brussels

**Objet : BRUPREV, Centre bruxellois de coordination pour le dépistage et la prévention des cancers  
Acteurs chargés de l'opérationnalisation des programmes de dépistage**

Monsieur,

Vu l'ordonnance du 16 mai 2024 relative à la politique de prévention en santé ;

Vu le rapport de l'administration ;

Vu l'avis du Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes du 21/11/2025,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que l'agrément en tant qu'acteur chargé de l'opérationnalisation des programmes de dépistage visé à l'article 11 de l'ordonnance du 16 mai 2024 relative à la politique de prévention en santé est accordé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026. Cet agrément est prolongeable une fois un an.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée,

Le Membre du Collège réuni, compétent pour la  
politique de Santé,

**A. MARON**

Het Lid van het Verenigd College, bevoegd voor  
het Gezondheidsbeleid,

**E. VAN DEN BRANDT**